

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCOQUARTIER D'ESTIMAUVILLE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET – NATURE DES TRAVAUX ET DES  
SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- 1.** Le projet consiste en la mise en œuvre de l'écoquartier D'Estimauville situé sur le territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.
- 2.** Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'écoquartier D'Estimauville en vue de la réalisation d'espaces et d'équipements, de la construction et la modification d'infrastructures publiques ainsi que de l'enfouissement et de la rationalisation de réseaux d'utilités publiques dans le secteur de l'écoquartier D'Estimauville. Ces interventions peuvent nécessiter l'acquisition d'immeubles ou de servitudes, ainsi que divers ouvrages connexes.
- 3.** Les services professionnels et techniques requis portent sur la planification, la conception, incluant la modélisation de concepts en 2 ou en 3D, la réalisation et le suivi du projet, ou toute autre activité en lien avec la gestion et la promotion du projet.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** L'estimation du coût des services professionnels et techniques, de l'acquisition d'immeubles ou de servitudes ainsi que des travaux et frais décrits aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 6 100 000 \$.

**TOTAL :      6 100 000 \$**

Annexe préparée le 6 février 2017 par :

---

Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme  
Service de la planification  
et de la coordination de l'aménagement  
du territoire et de l'environnement